

Règlements du Camping et du Caravanning

1. Tous les campeurs doivent acheter des billets d'événement.
2. L'arrivée se fait à compter de vendredi matin à partir de 9 h.
3. Le départ doit se faire au plus tard le lundi matin à 10 h.
4. Tous les véhicules et toutes les personnes seront soumis à une fouille au moment d'entrer dans l'enceinte et les objets interdits seront confisqués.
5. Seules les personnes âgées de 18 ans et plus sont autorisées à acheter des espaces de camping.
6. Les animaux de compagnie sont autorisés dans les aires de camping mais ils doivent être attachés en tout temps. Les animaux ne sont pas permis dans la zone de divertissement, à l'exception des animaux d'assistance qui sont immunisés contre la rage.
7. Tout objet pouvant être utilisé comme arme est strictement interdit.
8. Tous les feux, feux d'artifice, lanternes en papier (flottantes), engins incendiaires ou tout type d'explosif sont strictement interdits sur l'ensemble du terrain de camping, caravanning et dans la zone de divertissement, à l'exception des petits appareils de cuisson, uniquement à propane, dans l'aire de camping.
9. L'usage des appareils de cuisson est restreint aux conditions suivantes :
 - a) Un seul appareil de cuisson par unité de camping.
 - b) Utilisez uniquement du propane comme carburant principal.
 - c) Le contenant de propane ne doit pas dépasser un volume d'une livre (1 Lb) et la quantité max. est de trois (3) conteneurs, pour une quantité totale de propane de 3 Lb par espace de camping.
 - d) Un mètre (1 m) de dégagement doit être maintenu autour de l'appareil à tout moment.
 - e) Les appareils ne peuvent être utilisés que de 7 h à 22 h.
 - f) Pendant l'utilisation, les appareils ne doivent pas être laissés sans surveillance.
10. Aucune sorte de génératrice n'est permise, sauf dans les aires de camping pour maisons mobiles / camping-cars, et dont la capacité maximum est de 5 gallons de carburant. Les batteries sont acceptables dans les espaces de camping. (Le service d'incendie de Brome-Missisquoi se réserve le droit de modifier ces consignes en fonction des interdictions locales et des conditions météorologiques.)
11. Pas de système de son amplifié.
12. Pas de voiturette de golf ni autre mode de transport motorisé.
13. Pas de drones ni de véhicules télécommandés et / ou autonomes de quelque type que ce soit.
14. Tout objet pouvant être utilisé pour perturber la paix, mettre en danger la sécurité de la foule et / ou causer des dommages à des personnes et à des biens, est interdit.
15. Tous les occupants du terrain de camping doivent porter leur bracelet d'événement en tout temps.
16. Tous les campeurs doivent faire preuve de courtoisie envers leur entourage.
17. Les vélos ne seront autorisés que dans les zones de camping.
18. Nous vous demandons de garder la paix et la tranquillité après le couvre-feu de 23 h afin de ne pas perturber les campeurs à proximité.